



2 dettes différentes pour le même huissier

Par **Melissa1**, le 25/06/2020 à 16:31

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en contact avec un huissier suite à une dette envers Pôle-Emploi. Là n'est pas le problème, je suis en train de le régler.rrnrnJ'ai une autre vieille dette pour loyers impayés (par particulier), qui date de novembre 2014. Il y a eu un jugement contradictoire à mon encontre, en 1er ressort, par le tribunal d'instance. Je n'ai jamais été informé de cette audience. J'ai reçu, par suivi de courrier à cette même époque, une signification de jugement. J'étais jeune et je n'y ai pas vraiment prêté attention. Je n'ai jamais eu de nouvelles de qui que ce soit depuis ce courrier en 2014.rrnrnJ'ai peur que cela me retombe dessus car j'ai remarqué que c'est justement le même huissier que pour mon litige actuel.rrnrn1 - Pensez vous que l'huissier puisse faire le rapprochement ? Peut-être qu'informatiquement le lien ne se fait pas ?rrnrn2 - Si c'est le cas, l'huissier peut-il agir sur ce constat ou c'est forcément le créancier qui doit en faire la demande ?rrnrnMerci pour votre aide.rrnrnSalutations.

Par **amajuris**, le 25/06/2020 à 18:36

bonjour,rrnrnsi votre huissier, qui vous poursuit actuellement, a également été mandaté par un autre de vos créanciers pour faire exécuter un jugement de 2014, il est possible qu'il fasse le lien avec les 2 affaires.rrnrnmais il est également possible, que votre huissier ne soit plus mandaté pour exécuter le jugement de 2014.rrnrnje vous conseille de vous occuper uniquement de votre dette envers pôle emploi.rrnrnsalutations

Par **Melissa1**, le 25/06/2020 à 19:01

Entendu, c'est ce que je vais faire. Merci beaucoup pour votre retour.
Excellente soirée